

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

**Délibération n°2014-103 en date du 09/12/2014 portant approbation de l'avenant n°1 à la convention entre les communes d'Eybouleuf, Royères, St Denis des Murs, La Geneytouse et l'association « Comité de Jumelage Aigues-Vives » :**

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 09 Décembre 2014, à 20H30, suivant convocation en date du 04 Décembre 2014, sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

Mme DUFOUR Aurore a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	14	0	14	14	14	0

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, DESROCHE Roger, DUCHEZ Michel, JACQUET Michel, ARMAND Thierry, BERGER Thierry, ALAMARGOT Sylvie, CASTANET Christine, LATOUR Christelle, DUBREUIL Marc, DUFOUR Aurore, HARGE Andrée, GILLES Dominique, FAUCHER Alain.

Le Maire expose au Conseil Municipal que lors de son conseil d'administration du 19 novembre 2014, le Comité de Jumelage Noblat Aigues-Vives a souhaité apporter des modifications à ses statuts ainsi qu'à la convention liant les communes d'Eybouleuf, Royères, St Denis des Murs et La Geneytouse à cette association.

Il donne lecture des projets de nouveaux statuts et de la nouvelle convention en précisant que les modifications portent notamment sur la représentation au sein du Comité et sur la contribution annuelle des communes.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

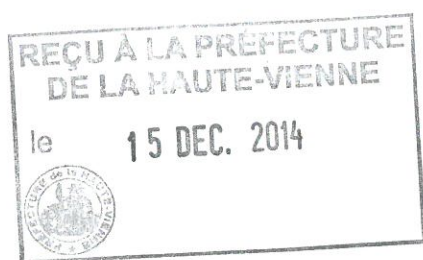
**APPROUVE** le projet de statuts modifiés présenté pour Comité de Jumelage Noblat Aigues-Vives,

**APPROUVE** le projet de convention modifiée liant les quatre communes adhérentes au Comité,

**AUTORISE** le Maire à signer ces deux documents,

**PRECISE** qu'un exemplaire de chacun de ces documents sera joint à la présente délibération.

A La Geneytouse, le 13 Décembre 2014



Le maire,

Jean-Claude LEBLOIS

